

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 JUIN 2026 A 18H15**

**Étaient présents :**

**Mmes :** Prisca Vaubailon-Espanoche (18h20), Maëlle Guyot, Catherine Hebert Leherquer, Anne-Marie Marais, Christelle Fillet.

**MM. :** Christian Jenvrin, Sylvain Voisin, Jean-François Calbris, Dominique Sandret, Nathan Chauffray, David Senecat, Aurélien Villeneuve, Éric Paris

**Étaient absents excusés :** **M. :** Michel Corbin Montembiaux, (ayant donné procuration à Éric Paris) et **Mme** Aline Pelluet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance**

Mme Christelle Fillet, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance**

M. Jenvrin, maire, ouvre la séance en demandant à chaque conseiller de lire le procès-verbal du conseil municipal précédent et d'y apposer sa signature pour accord. Il fait également passer la feuille de présence à signer. Ensuite, il fait la lecture de l'ordre du jour et propose au conseil d'ajouter un point 13 « Gratuité exceptionnelle pour une animation à la salle des fêtes » qui sera développé plus tard.

**Accord à la majorité pour ajouter ce point à l'ordre du jour.**

**Point n°1 – Désignation d'un référent ENEDIS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un élu référent « crise » chargé des relations avec ENEDIS pour une gestion plus efficace des situations de crise sur le réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à la désignation du référent « crise » Monsieur Dominique Sandret qui sera l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS ;

**Accord à la majorité.**

**Point n°2 – Délégation de compétences, délivrance des autorisations d'urbanisme.**

Monsieur le Maire expose, *selon les articles L.422 et R.422-3 du Code de l'Urbanisme*, les modalités de délégation des compétences à Flers Agglo concernant l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol. Il précise que c'est une formalité à faire dans les 6 mois d'un renouvellement de conseil municipal.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette délégation à Flers Agglo.

**.Accord à la majorité.**

### **Point n°3 – Délégation de l'admission en non-valeur**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des créances irrecevables qui, selon le décret n°2026-118 du 20 février 2026, sont portées à 200€. Le conseil municipal approuve la délégation au Maire, pour la durée du mandat. En cas d'empêchement du Maire, l'adjoint qui assure sa suppléance est chargé de prendre toutes les décisions sur l'admission en non-valeur. Au moins une fois par an, la liste des créances admises en non-valeur sera exposée lors des conseils municipaux.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette délégation à Monsieur le Maire.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point n°4 – Contrat de maintenance WPS**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés pour alimenter les panneaux lumineux achetés chez WPS. Il précise que nous n'avons pas de contrat de maintenance avec cette société, et qu'ils demandent plus de 2000 € pour un déplacement. Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat annuel de maintenance préventive et corrective avec WPS ; qui coûterait 1300 € HT et de trouver des solutions pour l'avenir.

Le Conseil accepte de souscrire un contrat avec WPS pour assurer la continuité du service tout en poursuivant la recherche d'un prestataire plus proche (*maximum Caen*) permettant une meilleure réactivité.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

### **Point n°5 – Personnel : création de poste**

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion d'un avancement de grade d'une part, et d'une stagiairisation, d'autre part, il est nécessaire de procéder à :

- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise au 30 juin 2026 et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à cette même date.  
Cette évolution permettra la titularisation de l'agent concerné tout en maintenant l'organisation actuelle des services.
- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel au 1<sup>er</sup> septembre 2026 et création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à cette même date.

Les dépenses relatives seront imputées au budget 2026.

Le Conseil municipal approuve la suppression et la création des postes correspondants.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point n°6 – Convention médecine du travail avec le Centre de Gestion (CDG)**

Le Maire présente la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion concernant le suivi de la médecine préventive des agents territoriaux. Cette convention permettra de poursuivre l'accompagnement réglementaire des agents de la commune.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n°7 – Recensement : Nomination d'un coordinateur communal et d'agents recenseurs**

Dans le cadre de la préparation du recensement de la population de 2027, le Conseil procède à la désignation du coordonnateur communal ainsi qu'à la désignation des futurs agents recenseurs.

Madame Sabrina MARIE coordonnera le recensement avec Mesdames Solène CERISIER, Martine PRIOUL et Claudine SAUDIN, agents recenseurs.

Le Conseil municipal valide ces désignations. **Adopté à l'unanimité.**

**Point n°8 – Réactivation du Comité des fêtes : reversement du solde**

Le solde financier de l'ancienne association, soit 1 833,06 €, sera transféré à la nouvelle structure « Animations Pétruvienues » afin de lui permettre de démarrer son activité.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n°9 – Subvention à l'association « Animations Pétruvienues »**

Afin de permettre le lancement des premières animations, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale de 1 650 € à l'association « Animations Pétruvienues ». Cela correspond à la somme qui avait été versée en 2020 au Comité des Fêtes précédent, valorisée de 2% par an.

Après délibération, le Conseil municipal attribue une subvention de 1 650 €.

**Accord à la majorité.**

**Point n°10 – Subvention à l'association « Clos des Canges »**

Le Conseil examine la demande de subvention présentée par l'association Clos des Canges.

Au regard des activités développées par cette association au bénéfice des habitants de la commune, il est proposé de lui attribuer une aide financière de 238 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder cette subvention.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n°11 – Règlement du gîte : autorisation de signature**

Le Maire présente les modifications apportées au règlement intérieur du gîte communal.

Les principales évolutions concernent :

les conditions de restitution de la caution ;

la possibilité de retenir tout ou partie de celle-ci en cas de dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie ;

le refus des personnes supplémentaires lorsque la capacité maximale d'accueil est dépassée ;

les modalités d'annulation des réservations.

Les élus souhaitent assouplir le règlement en prévoyant un remboursement uniquement en cas de force majeure dûment justifiée par des documents officiels, estimant qu'une absence totale de remboursement serait trop restrictive.

Monsieur le Maire précise également que le règlement sera désormais signé par lui après son adoption par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement du gîte communal et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents y relatifs.

### **Adopté à l'unanimité.**

#### **Point n°12 – Gratuité exceptionnelle de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association « Au Rendez-vous des Danseurs », sollicitant l'annulation du titre de recettes n°112 (bordereau 23 du 28 mai 2026) d'un montant de 51 €, correspondant à la location de la salle des fêtes.

L'association explique que la manifestation s'est déroulée dans des conditions météorologiques inhabituelles. Madame Anne-Marie Marais rappelle notamment que le parquet avait été nettoyé le matin même de la manifestation. En raison de la chaleur, le produit utilisé n'avait pas totalement séché, rendant le sol collant et peu adapté à la danse.

Considérant le caractère exceptionnel de cette situation et afin de soutenir l'association, le Maire propose d'annuler ce titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'annuler le titre de recettes n°112 d'un montant de 51 €.

Le Maire remercie les membres de l'association pour leur investissement dans l'animation de la commune.

#### **Point n°13 - Informations diverses**

##### *13.1 – Épisode de canicule*

Le Maire présente un bilan détaillé de l'épisode de fortes chaleurs ayant touché la commune.

Contrairement à de nombreuses collectivités, la municipalité a fait le choix de maintenir l'ouverture de l'école, tout en adaptant son fonctionnement afin de garantir la sécurité et le bien-être des élèves.

Les classes les plus exposées au soleil ont été temporairement fermées et les élèves ont été accueillis dans des locaux plus frais. Les agents communaux ont procédé à une aération des bâtiments dès 7 heures du matin avant la fermeture des volets et des fenêtres afin de conserver la fraîcheur. Le Maire remercie les agents municipaux pour leur implication et souligne que les familles ont pu continuer à bénéficier du service scolaire malgré les conditions climatiques difficiles.

Il indique néanmoins que cet épisode conduit désormais la municipalité à engager une réflexion plus globale sur l'adaptation des bâtiments scolaires aux fortes chaleurs.

Un groupe de travail sera créé dès le mois de septembre afin d'étudier plusieurs pistes :

- la végétalisation des cours d'école ;
- l'installation éventuelle d'équipements de rafraîchissement ;
- la recherche de financements et de subventions ;
- l'amélioration du confort thermique des bâtiments.

Les représentants des enseignants, des parents d'élèves et des agents municipaux seront associés à cette réflexion.

### *13.2 – Personnes vulnérables*

Le Maire fait le point sur la mise à jour du registre communal des personnes vulnérables.

Les élus ont procédé à des appels téléphoniques ainsi qu'à des visites auprès des personnes isolées afin de s'assurer de leur état de santé durant la période de canicule.

Cette démarche a permis d'actualiser le registre communal.

Les habitants souhaitant être inscrits sur cette liste pourront se faire connaître auprès de la mairie. Une information sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

Le Maire remercie les conseillers municipaux ayant participé à cette opération de solidarité.

### *13.3– Communication municipale – Boîtes mails et numéro d'urgence*

Afin d'améliorer les échanges avec la population, plusieurs nouveaux outils sont progressivement mis en place.

Des adresses électroniques spécifiques ont été créées pour les élus permettant en outre de communiquer plus facilement avec les familles de l'école.

Un numéro d'urgence communal a été mis en place également en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. Cette permanence téléphonique est assurée à tour de rôle par le Maire et les adjoints.

Le Conseil évoque également la possibilité d'étudier une application mobile permettant de diffuser rapidement les informations communales.

### *13.4– Signalétique du Pont dans le bas de la Roque*

Le pont du Bas de la Roque ayant été repeint, Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de polices d'écriture destinées à la future inscription en aluminium qui y sera installée.

Après présentation des différentes maquettes, un premier tour de scrutin est organisé afin de retenir les deux modèles arrivés en tête.

Un second vote est ensuite organisé.

**À l'issue de ce scrutin, la proposition n°4 est retenue** par 9 voix contre 4+1(procuration).

#### 13.4– Travaux à l'école

Le Maire présente plusieurs projets qui seront réalisés durant les vacances scolaires.

Le premier concerne l'automatisation des portails de l'école en 3 endroits afin de faciliter et renforcer la sécurité des accès selon la réglementation.

**Le devis présenté s'élève à 3 484 €.** Le Conseil prend acte de ces travaux.

Ensuite, Monsieur le Maire explique qu'il y a des soucis avec l'ADSL actuelle, malheureusement les répéteurs (*qui n'améliorent pas le débit mais la zone de couverture*) ne peuvent pas être une solution dans le cas présent. Il propose alors le raccordement de l'école à la fibre optique.

Les travaux comprennent :

la mise en conformité des installations électriques prises informatiques, RJ45

l'installation de plusieurs bornes Wi-Fi dans les différents bâtiments (*7 points internet*);

la création d'un réseau informatique performant (abonnement orange) ;

l'installation de nouveaux postes téléphoniques (4 nouveaux postes).

**Le montant des travaux électriques est estimé à 3 560 €.**

Ces investissements permettront d'améliorer durablement les conditions de travail des enseignants ainsi que le fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil prend acte de ces travaux.

#### 13.5– Transport - Némus

Le Maire informe le Conseil de la création du nouvel arrêt Némus « Bas de la Roque ».

Monsieur Aurélien Villeneuve interroge Monsieur le Maire concernant les transports scolaires, notamment la desserte vers Condé. Le Maire prendra contact avec les services compétents afin d'étudier les améliorations envisageables.

#### 13.6– Voyage des aînés

Monsieur Jean-François CALBRIS indique que 99 personnes se sont inscrites cette année, il précise qu'il y a 104 places disponibles.

#### 13.6–Travaux et sécurité dans la commune

Monsieur Dominique Sandret évoque également le remplacement progressif de plusieurs miroirs routiers qui se sont dégradés lors des fortes chaleurs et de certaines poubelles publiques devenues vétustes ou insuffisantes durant la période estivale.

*Mme Anne Marie-Marais quitte la séance.*

### *13.7– Commission communication*

Madame Maëlle Guyot remercie toute l'équipe de la commission communication pour le travail fourni et en particulier pour la réalisation du bulletin municipal qui sera imprimé ce jeudi.

Concernant l'application « Mon Village », il y a encore des discussions en cours avec Flers Agglo pour se partager les frais, on attend les retours.

Pour le prochain bulletin municipal, afin de publier les naissances, mariages, décès, et baptêmes, Madame Fillet demande s'il est possible de faire signer une autorisation préalable, directement en Mairie, aux personnes concernées.

#### Prochain conseil municipal

Le Maire propose de fixer la prochaine réunion du Conseil municipal **au lundi 14 septembre 2026 à 18 h 15.**

### **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.